



PLAN CIGOGNE III

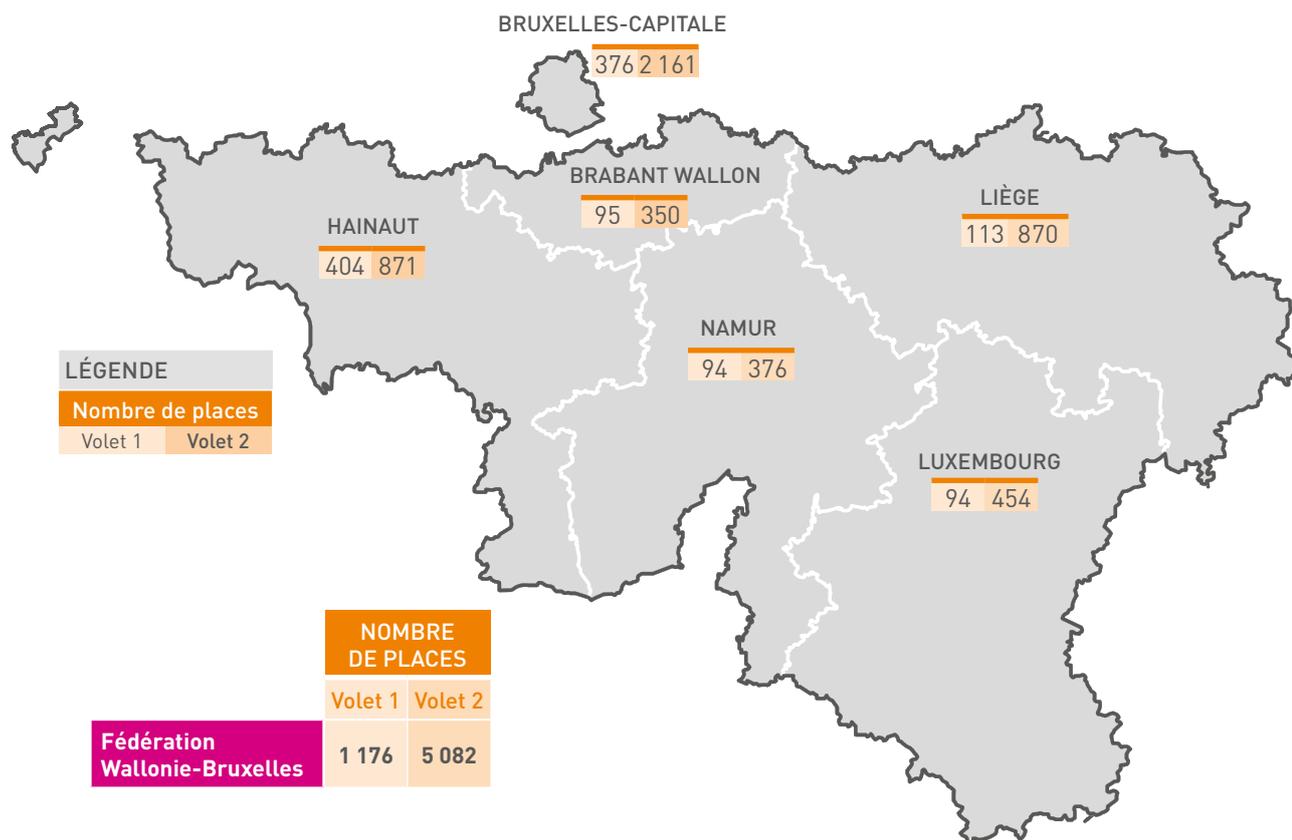
CIGOGNE III - PROGRAMMATION 2014-2018 : 6 625 PLACES SUBVENTIONNABLES RETENUES !

Le Plan Cigogne III a pour objectif de créer 14 849 places d'accueil pour enfants de 0 à 3 ans¹, en 9 ans (2014-2022).

Les deux VOLETS de la programmation 2014-2018 des milieux d'accueil subventionnés sont clôturés. L'occasion de dresser un bilan et de dessiner les perspectives...

De manière générale, l'ampleur de ces deux VOLETS dépasse tout ce qui a été réalisé jusqu'à présent :
6 625 places retenues

PLACES RETENUES PAR SUBRÉGION



¹ Places collectives ou familiales, subventionnées ou non par l'ONE.

Quatre Subrégions, Brabant wallon, Luxembourg, Namur et Bruxelles, **dépassent les objectifs fixés**, dont la Région de Bruxelles-Capitale qui doit faire face à un défi démographique important.

Pour les Subrégions de Liège et du Hainaut, les résultats de la programmation restent actuellement inférieurs **aux objectifs fixés**. Des pistes de travail pour une relance sont actuellement à l'étude.

Epinglons les synergies entre l'ONE, la COCOF² et les Administrations régionales : appels à projets lancés en commun, séances d'informations intégrées, rôle de première ligne du Guichet³, analyse intégrée des projets introduits, capacité de formuler des propositions communes pour retenir le plus de projets possibles.

Autre sujet de satisfaction : la nouvelle procédure d'attribution des places aux Services d'accueillant(e)s conventionné(e)s, qui permet une gestion rapide et souple des demandes.

Les Services sont tributaires de candidat(e)s pour concrétiser leurs augmentations de capacité. Et il n'est pas toujours facile d'en trouver. L'ONE a dès lors décidé d'octroyer aux Services des augmentations de capacité sur base de candidatures avérées de futurs accueillants (m/f). Au final, le budget utilisé s'avère plus proche de l'estimation initiale qu'avec l'ancienne procédure.

Si le chemin pour créer des places d'accueil familial est très court, celui pour créer des places d'accueil collectif peut durer quelques années, en cas de construction d'un bâtiment. Ces délais opérationnels viennent s'ajouter à ceux nécessaires pour mettre en place le cadre logistique (Convention APE/ACS, ...).

Après le bilan général, place aux bilans détaillés, volet par volet...

VOLET 1

En ce qui concerne le **VOLET 1** de la programmation 2014-2018 des **milieux d'accueil collectifs subventionnés** (places à ouvrir en 2014), **sur les 1 176 places retenues, 1 117 places se sont déjà ouvertes au 1^{er} janvier 2015**. Il n'en restait dès lors plus que 59 à ouvrir à cette date...

Cela représente une réalisation de 95%, à l'issue de la période d'ouverture prévue. Il s'agit d'un **résultat exceptionnel**, à souligner. Sans doute, faut-il y voir la conséquence d'une assez longue période sans appel à projets (2008-2013) et d'un nombre important de projets prioritaires⁴, ce qui favorise l'existence de projets déjà bien élaborés, qui se réalisent rapidement après avoir été retenus.

En ce qui concerne les **accueillants conventionnés**, 6 projets ont été introduits pour l'année 2014.

Ils ont été retenus fin septembre 2014 et représentent 62 places (sur les 80 disponibles annuellement), dont 47 ont été ouvertes à la mi-janvier 2015.

VOLET 2

Le **VOLET 2** de la programmation 2014-2018 des **milieux d'accueil collectifs subventionnés** (projets 2015-2018) a fait l'objet des décisions et notifications attendues, en date du 11 mars dernier.

Au final, tous les projets recevables ont pu être retenus, tant par l'ONE que la COCOF et les Régions. Ils représentent **5 402 places**, en ce compris les 320 places réservées pour les Services d'accueillants conventionnés. Les milieux d'accueil collectifs subventionnés y contribuent pour l'essentiel, soit pour 5 082 places (220 projets).

En ce qui concerne les **accueillants conventionnés**, 4 projets ont été introduits par 3 Services pour l'année 2015, à la fin mars.

ET APRÈS ?

Les projets de milieux d'accueil collectifs subventionnés retenus doivent se réaliser, techniquement (locaux, personnel, ...) et administrativement (autorisation, agrément et subventionnement). Les promoteurs seront accompagnés par l'ONE et ses partenaires, tout au long du processus.

Par ailleurs, le **VOLET 3 (2019-2022)** a fait l'objet d'une invitation au dépôt d'intentions de projets. Cette possibilité a été concrétisée à travers un formulaire en ligne, disponible sur le site de l'ONE, avec pour objectif de préparer l'avenir.

LIÈGE ET HAINAUT - ON MAINTIENT LE CAP !

Dans ces deux provinces, les objectifs étaient particulièrement ambitieux afin de permettre aux taux de couvertures (rapport entre le nombre de places et le nombre d'enfants 0 - 2,5 ans) de rejoindre la moyenne de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Malgré la mobilisation importante des acteurs publics et associatifs, 1 488 places subventionnables n'ont pas pu être attribuées : 560 pour le Hainaut et 928 pour Liège.

Le Gouvernement de la FWB, de la Région Wallonne et l'ONE ont décidé de maintenir et de poursuivre les objectifs de création de places à Liège et dans le Hainaut.

2 COCOF : Commission Communautaire Française

3 Le Guichet : cellule qui renseigne et oriente les -futurs- promoteurs de projets, pour l'ensemble des organismes partenaires.

4 Projets ayant obtenu des subsides à l'infrastructure dans le cadre du Plan Crèche bruxellois, projets recevables mais non retenus dans le cadre de la dernière programmation (2008-2010), ...

Pour y parvenir deux mesures sont d'ores et déjà prévues :

1° Mener une **analyse de la situation dans chacune des provinces**. Cette analyse doit aboutir à un plan d'actions visant à encourager la création de places dans le cadre d'un nouvel appel à projets pour Liège et le Hainaut à l'horizon 2016.

Dans ce cadre, une consultation des pouvoirs organisateurs de milieux d'accueil est prévue en septembre prochain.

2° Permettre à l'ONE, dans l'intervalle et à court terme, de **retenir des projets dans ces provinces**, à concurrence de maximum 525 places et ce, dans l'ordre de leur introduction.

Un avenant au Contrat de gestion de l'ONE vient d'être conclu en ce sens et fera prochainement l'objet d'une communication au secteur.

Dans l'immédiat, l'ONE a lancé, le 10 juin dernier, un appel à intention de projets pour :

- entamer la dynamique dans les deux provinces,
- préparer les deux appels à projets (voir ci-dessus) spécifiques pour Liège et Hainaut,
- recueillir des éléments d'analyse.

Pour y répondre, il ne faut pas avoir, à ce stade, un projet finalisé mais à minima, une réflexion, une volonté de créer des places d'accueil. L'idée est d'aider les candidats à avancer dans la construction d'un pré-projet et d'ainsi, faciliter son introduction lorsque les modalités précises seront connues.

Concrètement, il suffit de :

Compléter la fiche d'intention de projet sur :

www.one.be

Pour toute question :

GUICHET D'INFORMATION : cigogne3.info@one.be

02 542 14 56

(du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h)

Dès réception de la déclaration d'intention, un contact est rapidement établi afin d'analyser la situation et d'envisager des pistes concrètes pour construire les futurs projets.

A bientôt, pour des nouvelles du Plan Cigogne III...

Eddy GILSON
Directeur Accueil Petite Enfance ⁵

Bernard GEERTS
Conseiller
Direction Accueil Petite Enfance